

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an 2025, le 18 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 12 novembre 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Virginie AUDUREAU, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Vincent MICHEL, Cyril RAUTURIER, Henri RETAILLEAU.

A donné pouvoir : Charlotte de VILLIERS à Laydie PASQUIER

Absent(e)s : Éric RETAILLEAU, Laurence MICHOT, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD,

Secrétaire de séance : Virginie AUDUREAU

2025-60-05 - OPERATION ARGENT DE POCHE – ANNÉE 2026

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, depuis plusieurs années, le dispositif « Argent de poche » existe sur le plan national. L'action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 17 ans la réalisation de chantiers rémunérés sur le territoire de la commune.

Le dispositif « argent de poche » vise à responsabiliser la population jeune de la commune, à les impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie ou encore à valoriser leur image auprès des adultes de la collectivité.

Les chantiers sont sous la responsabilité d'un encadrant et se déroulent sur une ou plusieurs demi-journée (3 h) pour une durée maximum de 4 jours, pendant les vacances scolaires, auprès des services techniques.

Les activités proposées (entretien, désherbage, plantation, nettoyage...) s'adressent aussi bien aux filles qu'aux garçons, en contrepartie d'une indemnisation de 15 € par chantier.

A la date du chantier, le jeune doit avoir 16 ans révolus et pas encore 18 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le lancement du dispositif « argent de poche » pour l'année 2026 ; les crédits nécessaires au règlement des jeunes étant inscrit au compte 65888 du budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire

Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice
Bertrand
Date de signature : 19/11/2025
Qualité : Maire de Saint Mars la
Réorthe

